

Réponse du gouvernement aux recommandations de la  
commission d'examen conjoint sur le projet de palladium  
de Marathon

30 novembre 2022

## Réponse du gouvernement aux recommandations de la commission d'examen conjoint sur le projet de palladium de Marathon

Generation PGM Inc. (le promoteur) propose de construire, d'exploiter et de désaffecter une mine de palladium à ciel ouvert à environ 10 km de Marathon, en Ontario. Le projet de palladium de Marathon (le projet) comprendrait trois mines à ciel ouvert, une usine de traitement du minerai, des installations de stockage de résidus miniers et de roches minières, des routes d'accès au site, une ligne de transport d'énergie, une usine et des dépôts d'explosifs, des installations de gestion de l'eau, des infrastructures minières auxiliaires et des activités connexes. Le taux de production atteindrait environ 25 000 tonnes de minerai par jour et la durée de vie de l'exploitation de la mine proposée serait d'environ 13 ans.

L'évaluation du projet a été confiée à une commission d'examen conjoint en 2010. Le projet a été évalué en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012*. En 2014, à la demande de l'ancien promoteur, l'évaluation environnementale a été mise en attente et la commission d'examen conjoint a été dissoute. En 2020, le promoteur a indiqué qu'il souhaitait reprendre l'évaluation environnementale du projet et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a nommé de nouveaux membres à la commission d'examen conjoint pour poursuivre l'évaluation.

En mars et avril 2022, la commission d'examen conjoint a tenu une audience virtuelle au cours de laquelle 26 participants se sont adressés à elle. Le 2 août 2022, la commission d'examen conjoint a présenté son rapport<sup>1</sup> au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique et au ministre de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs de l'Ontario.

En plus des recommandations adressées au promoteur, le rapport de la commission d'examen conjoint contenait dix-sept (17) recommandations à l'intention des gouvernements fédéral et provinciaux concernant les effets du projet, ainsi que des mesures susceptibles d'améliorer la conduite des évaluations environnementales et des évaluations d'impact à l'avenir. Ces recommandations portent sur des questions liées à la gestion du caribou, de la population boréale (ci-après dénommée « caribou »), des lignes directrices sur la qualité de l'eau, des méthodes d'évaluation des effets des gaz d'échappement des moteurs diesel sur la santé, ainsi que des répercussions sur la santé, les conditions socio-économiques, les ressources, l'utilisation des terres et le patrimoine physique et culturel des autochtones.

La réponse du gouvernement décrit les engagements des gouvernements du Canada et de l'Ontario en réponse aux recommandations de la commission d'examen conjoint et fournit des mesures complémentaires pour accompagner les décisions respectives des gouvernements fédéral et provincial.

---

<sup>1</sup> Accessible sur le Registre canadien d'évaluation d'impact (en anglais seulement): <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p54755/144649E.pdf>

## Réponse du gouvernement aux recommandations de la commission d'examen conjointe sur le projet marathon

Numéro de la recommandation dans le rapport de la commission d'examen conjoint	Recommandation	Réponse du gouvernement
49	Élaborer et mettre en œuvre un plan coordonné pour faire progresser le rétablissement du caribou de la zone riveraine du lac Supérieur le plus rapidement possible. Le plan doit comprendre des actions tangibles et des échéances pour chaque composante du plan.	<p>Le gouvernement du Canada tout comme celui de l'Ontario est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est d'accord qu'il faut un plan coordonné pour faire progresser le rétablissement du caribou de la zone riveraine du lac Supérieur. Le 21 avril 2022, l'Ontario et le Canada ont signé un accord pour la conservation du caribou, population boréale en Ontario, en vertu de l'article 11 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (article 11 de l'accord). L'accord engage l'Ontario, avec le soutien du Canada, à travailler en collaboration avec des partenaires autochtones et non autochtones pour soutenir la mise en œuvre de mesures de conservation en Ontario. Notamment, la mesure de conservation « 3.3 Plan de gestion de la zone riveraine du lac Supérieur » engage l'Ontario à finaliser une approche de gestion de zone riveraine du lac Supérieur et de la distribution discontinue d'ici avril 2024 et à commencer la mise en œuvre peu après.</p>
50	Prendre en considération et intégrer dans le plan élaboré les mesures et les stratégies de rétablissement du caribou mises de l'avant par les Premières Nations Biigtigong Nishnaabeg et Michipicoten. Les groupes autochtones intéressés devraient être inclus dans l'élaboration et la mise en œuvre du	<p>Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>Dans le cadre de l'accord conclu en vertu de l'article 11, le Canada et l'Ontario se sont engagés à collaborer avec les collectivités autochtones en ce qui concerne la conservation du caribou boréal, à mesure que des mesures de conservation sont élaborées et mises en œuvre.</p>

	<p>plan, y compris l'exploration d'un partenariat de collaboration avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg pour le rétablissement du caribou dans la zone riveraine du lac Supérieur.</p>	<p>ECCC a offert une aide financière à la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg afin de soutenir la conservation du caribou dans la région.</p> <p>Les conditions de l'évaluation environnementale fédérale comprennent l'obligation pour le promoteur d'élaborer un plan de compensation pour l'habitat essentiel du caribou des bois (<i>Rangifer tarandus caribou</i>) en consultation avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg et d'autres groupes autochtones qui tiennent compte de la stratégie de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg sur le caribou.</p>
<p><b>51</b></p>	<p>La commission recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux accordent une attention particulière à la conclusion de la commission concernant les effets cumulatifs sur le caribou lorsqu'ils envisagent un développement dans la zone riveraine du lac Supérieur ou dans la zone de distribution discontinue.</p>	<p>Le gouvernement du Canada tout comme celui de l'Ontario est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>Le gouvernement du Canada reste déterminé à fournir aux promoteurs des conseils scientifiques clairs concernant les informations et les études requises pour évaluer les effets cumulatifs potentiels lors des futures évaluations d'impact fédérales dans la zone riveraine du lac Supérieur ou la zone de distribution discontinue.</p> <p>Si d'éventuels projets désignés sont proposés dans la zone riveraine du lac Supérieur, la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> (LEI) exige que tous les promoteurs de projets tiennent compte de « tous les effets cumulatifs que sa réalisation, combinée à l'exercice d'autres activités concrètes, passées ou futures, est susceptible de causer ». Cette exigence se reflète dans les recommandations de l'étude d'impact personnalisée élaborées pour chaque évaluation, qui exigent une évaluation des effets cumulatifs du projet avec d'autres projets et activités concrètes passés, existants et raisonnablement prévisibles.</p> <p>L'Ontario examine actuellement les propositions d'activités en tenant compte des impacts à l'échelle de l'aire de répartition, notamment des effets cumulatifs, et de la fonction écologique des caractéristiques de l'habitat infra-aire, comme les zones de grande utilisation (catégorie 1), qui influent collectivement sur les tendances de la population de</p>

		caribous. Étant donné que l'aire de répartition discontinue n'est pas une aire de répartition du caribou, les propositions d'activités sont examinées au cas par cas, avec des considérations modifiées.
<b>76</b>	Les organismes gouvernementaux, notamment Environnement et Changement climatique Canada et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, devraient élaborer des objectifs ou des lignes directrices sur la qualité de l'eau pour les métaux du groupe du platine.	<p>Le gouvernement du Canada tout comme celui de l'Ontario est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>ECCC s'efforce d'acquérir les données nécessaires pour déterminer le niveau de risque et la nécessité d'établir des lignes directrices sur la qualité de l'eau pour les métaux du groupe du platine. Un projet de recherche intitulé « Écotoxicologie aquatique des éléments critiques pour la technologie (ECT) et leurs mélanges chez les organismes » vise à identifier les réactions de toxicité des bactéries, des algues, des invertébrés et des poissons face aux métaux du groupe du platine en utilisant de multiples espèces de métaux et en incluant certaines formes de nanométaux et, par le biais d'une étude de soutien, à assurer le développement de méthodes analytiques pour l'évaluation des nanométaux. Les résultats préliminaires de la recherche devraient être disponibles en mars 2023. Les résultats seront d'abord inclus dans un rapport interne, avant d'être publiés à l'extérieur peu après.</p> <p>Les résultats de la recherche devraient alimenter les processus d'évaluation et de gestion des risques dans le cadre du plan de gestion des produits chimiques. Le plan de gestion des produits chimiques est une initiative gérée conjointement qui regroupe divers programmes fédéraux relatifs aux produits chimiques dans le cadre d'une stratégie unique visant à évaluer les risques pour l'environnement et la santé humaine posés par les substances et organismes chimiques, ainsi qu'à gérer les substances toxiques en fonction des risques qu'elles présentent pour la santé humaine et environnementale. Une fois que le niveau de risque pour chacun de ces métaux a été déterminé, des instruments, tels que l'élaboration de</p>

		<p>lignes directrices sur la qualité de l'eau, peuvent être choisis selon les besoins afin de gérer ces risques pour l'environnement.</p> <p>ECCC élabore des lignes directrices sur la qualité de l'eau, soit sous la forme de Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement, soit sous la forme de Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement (RFQE). Les deux directives suivent le même protocole de développement et exigent une protection totale de la vie aquatique dans toutes les situations. ECCC recommande généralement de privilégier les Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement afin de permettre la collaboration avec d'autres juridictions canadiennes, notamment le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario.</p> <p>En se fondant sur l'expérience passée et les pratiques normalisées, l'Ontario a approuvé l'utilisation des RFQE comme substituts des objectifs provinciaux de qualité de l'eau de l'Ontario, et collaborerait avec le Canada pour soutenir l'élaboration des RFQE pour les métaux du groupe des platineux.</p> <p>Étant donné le temps nécessaire pour élaborer des critères de qualité de l'eau, en particulier pour le palladium, afin de répondre aux besoins immédiats en matière d'approbation, l'Ontario a imposé une condition provinciale au promoteur pour qu'il élabore des lignes directrices propres au site pour le palladium et tout autre métal du groupe des platineux considéré comme un constituant/contaminant potentiellement préoccupant. Ces lignes directrices doivent se fonder sur les résultats d'évaluations géochimiques, de base et de prévisions mises à jour, ainsi que sur un examen approprié de la documentation.</p>
77	Santé Canada devrait élaborer sa propre méthode quantitative d'évaluation des risques pour la	Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

	<p>santé liés aux gaz d'échappement des moteurs diesel ou approuver officiellement une méthode existante. Cela permettrait d'orienter les promoteurs dans l'élaboration des futures études d'impact environnemental.</p>	<p>Santé Canada a élaboré une approche pour évaluer quantitativement les risques de cancer liés aux gaz d'échappement des moteurs diesel en se fondant sur la relation entre l'exposition aux particules fines ambiantes (PM<sub>2,5</sub>) et le risque de cancer du poumon dans la population canadienne (Santé Canada, 2022<sup>1</sup>). Cette évaluation quantitative est considérée comme appropriée pour caractériser les risques de cancer liés aux émissions de diesel étant donné leur contribution aux PM<sub>2,5</sub> ambiantes pour la plupart des projets au Canada et le fait que la cancérogénicité des gaz d'échappement de diesel a généralement été évaluée en fonction de la fraction de PM respirable (Santé Canada, 2016<sup>2</sup>; CIRC 2013<sup>3</sup>). Cette méthode, récemment mise au point par Santé Canada, est accompagnée d'un exemple concret et sera incluse dans la version actualisée du <i>Conseil pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales : évaluation des risques pour la santé humaine</i> de Santé Canada : <i>QUALITÉ DE L'AIR</i>, dont la publication est prévue en 2023. Pour évaluer les risques autres que le cancer de l'exposition à court terme et chronique aux gaz d'échappement des moteurs diesel, les promoteurs sont encouragés à continuer d'utiliser les valeurs guides présentées dans Santé Canada 2016.</p> <p>L'Agence d'évaluation d'impact du Canada, en coordination avec Santé Canada, mettra à jour les lignes directrices pour l'élaboration d'une évaluation d'impact personnalisée afin d'inclure cette orientation pour les éventuels projets où une évaluation d'impact est requise.</p> <p>1. Santé Canada. 2022. Cancer du poumon et PM<sub>2,5</sub> dans l'air ambiant au Canada : examen systématique et méta-analyse. <a href="https://publications.gc.ca/site/fra/9.907041/publication.html">https://publications.gc.ca/site/fra/9.907041/publication.html</a></p> <p>2. Santé Canada. 2016. Évaluation des risques pour la santé humaine des gaz d'échappement des moteurs diesel <a href="https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H129-60-2016-fra.pdf">https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H129-60-2016-fra.pdf</a></p> <p>3. Centre international de Recherche sur le cancer (CIRC). 2013. Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes pour l'homme. Volume 109. La pollution de l'air extérieur. <a href="https://publications.iarc.fr/Book-And-Report-Series/Iarc-Monographs-On-The-Identification-Of-Carcinogenic-Hazards-To-Humans/Outdoor-Air-Pollution-2015">https://publications.iarc.fr/Book-And-Report-Series/Iarc-Monographs-On-The-Identification-Of-Carcinogenic-Hazards-To-Humans/Outdoor-Air-Pollution-2015</a> (en anglais seulement)</p>
<p><b>97</b></p>	<p>Déterminer et attribuer, au moyen des études nécessaires et des</p>	<p>Le gouvernement de l'Ontario est d'accord avec cette recommandation.</p>

	<p>exigences en matière de permis, un terrain de piégeage de remplacement pour atténuer les effets négatifs sur l'utilisation actuelle découlant de la perte du terrain de piégeage communautaire, avant la construction, en collaboration avec le promoteur.</p>	<p>Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts a travaillé avec les dirigeants de Biigtigong Nishnaabeg et s'est engagé, sous réserve de toute obligation de consultation, à attribuer directement un territoire de piégeage communautaire de remplacement; le ministère a communiqué à Biigtigong Nishnaabeg la manière dont il procédera à cette attribution. À ce jour, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts a identifié et proposé plusieurs territoires de piégeage possibles qui, selon Biigtigong Nishnaabeg, ne conviennent pas. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts continue de travailler directement avec Biigtigong Nishnaabeg afin de déterminer et d'attribuer un territoire de piégeage que Biigtigong Nishnaabeg juge conforme aux besoins de la collectivité. Cependant, la réalisation de cette initiative avant la construction dépend de l'identification d'un territoire vacant approprié.</p>
<p><b>98</b></p>	<p>Le promoteur, en collaboration avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg et le gouvernement fédéral ou provincial, devrait soutenir le développement d'une route de contournement et explorer d'autres mesures pour fournir un accès pratique et sûr par la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg à leur zone de titre exclusif afin d'atténuer les effets cumulatifs résultant des restrictions d'accès et des perturbations causées par le projet.</p>	<p>Le gouvernement du Canada tout comme celui de l'Ontario est d'accord avec l'intention de cette recommandation.</p> <p>Pour répondre aux recommandations 98 et 99 de la commission d'examen conjoint, l'Agence continue de travailler avec Ressources naturelles Canada (RNCan) afin d'explorer les possibilités de financement pour soutenir la construction de la nouvelle route de contournement.</p> <p>Biigtigong Nishnaabeg a demandé la création d'une nouvelle route d'accès (à laquelle il est fait référence tout au long du processus d'audience de la commission d'examen conjoint comme la « route de contournement de Sprucetop/Gaffhook ») comme mesure d'atténuation clé de la perte d'accès à une zone critique (route du Camp 19) sur laquelle s'appuie Biigtigong Nishnaabeg pour l'exercice des droits.</p> <p>Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts s'est engagé à participer aux discussions sur la construction d'une nouvelle route d'accès, étant donné que des permis/autorisations du ministère des Richesses naturelles et des Forêts pourraient être nécessaires. L'Ontario continue d'étudier les options potentielles.</p>

<p><b>99</b></p>	<p>Aménager une route de contournement ou explorer d'autres mesures pour fournir à la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg un accès pratique et sûr à sa zone de titre exclusif pour atténuer les effets cumulatifs existants résultant des aliénations de terres documentées par la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg et auxquelles le projet contribuerait.</p>	<p>Le gouvernement du Canada tout comme celui de l'Ontario est d'accord avec l'intention de cette recommandation.</p> <p>L'Agence continue de travailler avec RNCan pour explorer les possibilités de financement afin de soutenir la construction de la nouvelle route de contournement.</p> <p>Biigtigong Nishnaabeg a demandé la création d'une nouvelle route d'accès (à laquelle il est fait référence tout au long du processus d'audience de la commission d'examen conjoint comme la « route de contournement de Sprucetop/Gaffhook ») comme mesure d'atténuation clé de la perte d'accès à une zone critique (route du Camp 19) sur laquelle s'appuie Biigtigong Nishnaabeg pour l'exercice des droits.</p> <p>Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts s'est engagé à participer aux discussions sur la construction d'une nouvelle route d'accès, étant donné que des permis/autorisations du ministère des Richesses naturelles et des Forêts pourraient être nécessaires. L'Ontario continue d'étudier les options potentielles.</p>
<p><b>103</b></p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre des mesures ciblées de soutien sur le plan social et de la santé pour aider la collectivité à atteindre ses objectifs en matière de bien-être afin d'éliminer les contraintes existantes auxquelles la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg est confrontée.</p>	<p>Le gouvernement du Canada est d'accord avec l'intention de cette recommandation.</p> <p>L'Agence et Services aux Autochtones Canada (SAC) continuent d'explorer des programmes par le biais de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de SAC pour compléter les services de santé existants de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg.</p> <p>En plus des programmes existants, l'Agence continue de mobiliser la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg afin de soutenir les processus de demande de programmes et continue également de consulter SAC afin d'explorer d'autres options et solutions possibles afin d'atteindre les objectifs de bien-être communautaire.</p>

<p><b>104</b></p>	<p>Fournir des lieux culturellement appropriés pour le transfert des connaissances intergénérationnelles nécessaires à la santé culturelle, spirituelle et mentale, y compris des options propres à la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg pour la création, la protection ou l'agrandissement de l'infrastructure éducative terrestre, des classes en plein air et de l'installation d'apprentissage de l'écloserie.</p>	<p>Le gouvernement du Canada tout comme celui de l'Ontario est d'accord avec l'intention de cette recommandation.</p> <p>L'Agence et SAC ont travaillé avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg sur une proposition d'initiative de partenariat stratégique pour la construction d'un centre culturel et de bien-être qui a été approuvé en octobre 2022. L'initiative culturelle et de bien-être a pour but d'aborder certains des impacts résultant du projet, à savoir la suppression d'une ligne de piégeage communautaire enregistrée et la réduction de l'accès au territoire traditionnel par la route du camp 19. L'Agence et SAC contribuent au financement de cette initiative de 2022 à 2026.</p> <p>Bien que Pêches et Océans Canada (MPO) n'ait pas le pouvoir réglementaire de contribuer à l'établissement d'une écloserie dans ce contexte, MPO est disposé à participer aux conversations relatives au soutien des espèces de poissons dans la zone de titre autochtone exclusif à la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg dans le cadre de son mandat, lequel concerne principalement l'habitat du poisson.</p> <p>Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts appuie l'initiative culturelle et de mieux-être du Canada en recensant les permis ou autres approbations qui pourraient être requis du ministère, et s'est engagé à soutenir Biigtigong Nishnaabeg dans tout processus d'approbation de ce type, le cas échéant.</p> <p>L'Ontario s'emploie actuellement à régler les questions relevant de sa compétence, y compris les intérêts de Biigtigong Nishnaabeg liés à la gestion des pêches. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts s'est engagé à poursuivre son dialogue avec Biigtigong Nishnaabeg afin d'explorer les intérêts de la Première Nation dans l'élaboration d'un programme de station piscicole ainsi que ses intérêts dans le développement d'un projet de restauration/réhabilitation de l'habitat du poisson. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts a rencontré directement Biigtigong Nishnaabeg (le 5 mai 2022 et le 21 septembre 2022) pour discuter</p>
-------------------	---	--

		<p>plus en détail de ces intérêts et s'est engagé à soutenir ces programmes/projets en fournissant une assistance technique pour les études qui pourraient être nécessaires sur les espèces et les habitats, ainsi qu'à étudier l'harmonisation de ces projets/programmes avec les objectifs plus larges de gestion des pêches. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts prévoit qu'une mobilisation continue auprès de Biigtigong Nishnaabeg sera nécessaire et s'est engagé à participer à d'autres discussions, y compris des réunions, à partir de novembre 2022.</p>
<b>109</b>	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement et l'Agence devraient élaborer et mettre en œuvre, de concert avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg, un plan concernant une initiative d'hébergement et de logement de transition pour les Autochtones en appui à la construction de refuges pour les femmes et les personnes vulnérables.</p>	<p>Le gouvernement du Canada est d'accord avec l'intention de cette recommandation.</p> <p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a partagé avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg des possibilités de financement dans le cadre des programmes de la Stratégie nationale sur le logement, comme le financement de démarrage, l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, le Fonds national de co-investissement pour le logement ainsi que la prochaine possibilité de financement de l'Initiative pour la création rapide de logements. La SCHL et l'Agence se sont engagées à continuer de travailler avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg sur les demandes relatives aux programmes susmentionnés.</p>
<b>110</b>	<p>Services aux Autochtones Canada devrait fournir un financement supplémentaire pour le plan d'aménagement du territoire de la collectivité, tel que déterminé par la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg, afin de soutenir le travail nécessaire à la réalisation d'études géotechniques concernant la saturation du sol et sa pertinence</p>	<p>Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>SAC a confirmé la disponibilité du financement pour l'étude géotechnique requise concernant la saturation du sol et sa pertinence pour l'emplacement de nouvelles maisons pour la collectivité. SAC examinera la nécessité d'un plan d'aménagement du territoire pour le développement du lotissement une fois qu'une proposition aura été fournie par la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg.</p>

	pour l'emplacement et la construction de nouvelles maisons.	<p>En août 2022, des représentants de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) ont discuté avec Biigtigong Nishnaabeg des possibilités d'obtenir un prêt à faible taux d'intérêt pour aider à financer un lotissement de 50 lots viabilisés. La BIC s'est engagée à continuer de discuter de cette occasion avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg.</p> <p>L'Agence, SAC et la province de l'Ontario ont travaillé en collaboration avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg tout au long du processus d'approbation d'une nouvelle installation de traitement des eaux. Le 15 octobre 2022, SAC a fourni à la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg la confirmation que le financement nécessaire avait été approuvé pour la nouvelle nécessaire traitement des eaux.</p>
<b>111</b>	La Couronne devrait travailler en collaboration avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg afin d'explorer les options permettant de répondre aux pressions liées aux services éducatifs et aux demandes de garde d'enfants. Ces discussions devraient porter sur la meilleure façon d'élaborer un programme de recrutement et de maintien en poste pour attirer des enseignants et des prestataires de services de garde d'enfants qualifiés au sein de la collectivité.	<p>Le gouvernement du Canada est d'accord avec l'intention de cette recommandation.</p> <p>L'Agence continuera à apporter son soutien à la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg pour l'aider à trouver des solutions et des possibilités de financement.</p> <p>L'Agence continue de travailler avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg et la DGSPNI de SAC pour identifier les besoins spécifiques en matière de services sociaux et de santé ciblés pour la collectivité.</p>
<b>114</b>	Soutenir les initiatives visant à rétablir des conditions culturellement appropriées à des endroits privilégiés du lac Supérieur pour la récolte d'aliments traditionnels et les	<p>Le gouvernement du Canada est d'accord avec l'intention de cette recommandation.</p> <p>Dans le cadre de l'initiative de protection des Grands Lacs, un engagement de financement de projet a été accordé à la Première</p>

	<p>pratiques culturelles qui soutiennent la santé et les conditions socio-économiques de la Première Nation Pays Plat.</p>	<p>Nation Pays Plat en 2022. Par l'entremise de l'Initiative de protection des Grands Lacs, le gouvernement du Canada prend des mesures pour relever les défis environnementaux les plus importants qui touchent la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs en respectant les engagements du Canada en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Le projet ne devrait pas affecter la qualité de l'eau des Grands Lacs. Bien que l'initiative de protection des Grands Lacs ne soit pas spécifiquement conçue pour aborder, éviter ou accommoder les impacts sur la Première Nation Pays Plat, elle complète d'autres activités conçues pour aider les objectifs plus larges de la Première Nation Pays Plat.</p> <p>L'Agence a aussi fourni des renseignements et a offert d'aider la Première Nation Pays Plat à soumettre une proposition à la DGSPNI de SAC pour les possibilités de financement suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Programme de lutte contre les contaminants environnementaux des Premières Nations</a></li> <li>2. Programme d'évaluation de base sur la santé et l'environnement</li> <li>3. Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé</li> <li>4. <a href="#">Voies vers des communautés autochtones sûres</a></li> </ol>
<p><b>116</b></p>	<p>Soutenir les initiatives visant à offrir des lieux culturellement appropriés pour le transfert des connaissances intergénérationnelles nécessaires à la santé culturelle, spirituelle et mentale.</p>	<p>Le gouvernement du Canada tout comme celui de l'Ontario est d'accord avec l'intention de cette recommandation.</p> <p>L'Agence prend note des conclusions de la commission d'examen conjoint selon lesquelles le projet, combiné à d'autres projets et activités concrètes qui ont été ou seront réalisés, n'est pas susceptible d'entraîner des effets cumulatifs importants sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles de la Nation métisse de l'Ontario, sur son patrimoine naturel et culturel et sur sa santé.</p>

		<p>Bien que la Couronne soit d'avis que les mesures d'atténuation, les engagements en matière de permis et les conditions de l'évaluation environnementale ont suffisamment pris en compte les effets négatifs potentiels du projet sur les droits revendiqués de la Nation métisse de l'Ontario protégés par l'article 35, la Couronne a fait part à la Nation métisse de l'Ontario d'initiatives potentielles d'aide financière qui cadrent avec la recommandation de la commission d'examen conjoint. L'Agence demeure disponible pour discuter davantage de ces possibilités avec la Nation métisse de l'Ontario.</p> <p>Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts aidera les collectivités intéressées à obtenir les permis ou autorisations ministériels nécessaires à une initiative sur les connaissances culturelles, actuellement en discussion avec le gouvernement fédéral.</p>
<p><b>123</b></p>	<p>Le MDNMRNF devrait travailler en collaboration avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg sur la gestion de l'original et continuer à chercher des moyens de tenir compte des préférences et des préoccupations de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg.</p>	<p>Le gouvernement de l'Ontario est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts consultera Biigtigong Nishnaabeg sur l'attribution de vignettes de chasse à l'original pour l'unité de gestion de la faune 21A et tiendra compte de l'avis de Biigtigong Nishnaabeg dans le cadre de la planification de la chasse à l'original dans cette unité de gestion de la faune. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts s'est engagé à participer à des réunions avec Biigtigong Nishnaabeg afin de mieux comprendre leurs objectifs et la façon dont le ministère peut collaborer avec eux en matière de gestion de l'original. Les réunions devraient commencer en novembre 2022.</p> <p>Biigtigong Nishnaabeg et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts ont formé un groupe de travail pour soutenir la poursuite des discussions et des consultations. La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 15 septembre 2022. Une réunion de suivi est prévue pour décembre 2022.</p>

<p><b>124</b></p>	<p>Le gouvernement fédéral ou provincial devrait continuer à explorer le besoin potentiel d'un comité de surveillance fondé sur des principes pour traiter les impacts potentiels sur les droits autochtones qui ne peuvent être traités par les comités de surveillance proposés par le promoteur. Le comité de surveillance fondé sur des principes serait distinct de l'exigence d'une surveillance dirigée par le promoteur dans le cadre d'un programme de suivi. Si le besoin s'en fait sentir, le comité devrait inclure la participation de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg, ainsi que d'autres groupes autochtones.</p>	<p>Le gouvernement du Canada tout comme celui de l'Ontario est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>L'Agence s'est engagée activement auprès de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg concernant l'établissement d'un comité de suivi fondé sur des principes qui faciliterait l'inclusion des peuples autochtones dans le suivi et la surveillance réglementaire du projet, ainsi que dans la conception de mesures de gestion adaptative. Les membres de ce comité seront des représentants de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg, des autorités fédérales et des ministères provinciaux. Ce comité fournira un forum coopératif, soutenu par des ressources techniques, pour que la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg, les gouvernements et les autorités de réglementation s'engagent dans un dialogue continu concernant la performance du projet et pour entreprendre des activités de surveillance. Le comité offrira d'autres occasions d'inclure le savoir autochtone afin d'éclairer la compréhension collective des effets du projet sur l'environnement et sur la culture et l'exercice des droits et intérêts du titre autochtone affirmé de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg. Le comité entreprendra également des activités de surveillance indépendante pour répondre aux priorités de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg liées aux effets du projet. Le comité servira de mécanisme de communication des informations relatives au projet avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg dans la phase post-décisionnelle.</p> <p>L'Agence a élaboré un cadre pour le suivi et le compte rendu des résultats du programme de suivi du promoteur. Un élément clé de ce cadre est l'engagement des groupes autochtones nommés dans l'énoncé de décision à examiner et à fournir une rétroaction sur le contenu des rapports de suivi de l'Agence et sur toute recommandation mise de l'avant. Les groupes autochtones peuvent donner leur avis quant à savoir s'ils sont d'accord avec l'analyse de l'Agence et si, à leur avis, le promoteur a fourni suffisamment d'information pour permettre de déterminer si les prévisions de</p>
-------------------	---	--

		<p>l'évaluation environnementale sont exactes et si les mesures d'atténuation sont efficaces. De plus, les groupes autochtones peuvent fournir des points de vue concernant l'intégration des recommandations au cours de la consultation entreprise par le promoteur dans l'élaboration d'un programme de suivi. L'Agence fournira des fonds sur une base annuelle par le biais de son programme d'aide financière aux participants afin de soutenir la participation des groupes autochtones à ce processus.</p> <p>L'Agence a travaillé avec les ministères concernés afin d'utiliser les initiatives existantes qui s'alignent sur les objectifs d'intendance de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg et sur l'amélioration de la surveillance et de la gestion de sa zone de titre autochtone exclusif revendiquée. Certaines de ces initiatives comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement sur trois ans de SAC – DGSPNI dans le cadre du Programme d'évaluation de base des Premières Nations sur la santé et l'environnement;</li> <li>• Un financement du volet 3 du Programme de soutien des capacités autochtones de l'Agence pour aider à la surveillance communautaire de la qualité de l'eau, des tissus de poisson et de l'eau;</li> <li>• Financement de l'Agence pour aider la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg à mettre sur pied un comité de surveillance fondé sur des principes afin d'aborder les impacts potentiels sur ses droits, en vertu de l'article 35, qui ne peuvent pas être abordés par les engagements du promoteur ou les conditions proposées dans l'EI pour élaborer et établir les programmes et les comités de surveillance proposés;</li> <li>• L'Agence et ECCC continuent de travailler avec la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg pour appuyer leur demande pour un programme de conservation par zone géré par des autochtones.</li> </ul>
--	--	--

		<p>De plus, en juin 2021, ECCC a financé un nouveau centre de surveillance dans le cadre du programme Swim Drink Fish (Nager Boire Pêcher) de l'Initiative de surveillance des eaux récréatives des collectivités des Grands Lacs. ECCC a également financé la participation de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg à la surveillance de la qualité de l'eau du lac Supérieur et à l'évaluation du rétablissement du secteur préoccupant de Jackfish Bay. Il s'agit de programmes existants qui ne sont pas spécifiquement conçus pour traiter, éviter ou accommoder les impacts sur les droits de la Première Nation Biigtigong Nishnaabeg. Par l'entremise de l'Initiative de protection des Grands Lacs, le gouvernement du Canada prend des mesures pour relever les défis environnementaux les plus importants qui touchent la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs en respectant les engagements du Canada en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Le projet ne devrait pas affecter la qualité de l'eau des Grands Lacs.</p>
--	--	---